BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2061

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

934 069 519 RCS Paris.
TOURNESOL ET KIWI.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 347, rue Lecourbe, 75015 Paris.
Origine du fonds : Fonds acquis par achat au prix stipulé de 320000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La société a pour objet l'exploitation par tous moyens de fonds de commerce de bar, café, restaurant, brasserie, vente à consommer sur place ou à emporter, restauration rapide, snack, organisation de spectacles privés et d'évènements, toutes activités de traiteur, cuisine à domicile, cours de cuisine, l'exploitation d'un camion type "Food Truck" dans des manifestations extérieures, dans les lieux privés ou sur la voie publique sous réserve des autorisations administratives appropriées..
Adresse : 347, rue Lecourbe, 75015 Paris.
Précédent propriétaire : 530 583 970 RCS Paris. **GANDHI** (Charles, Tilak).
A dater du : 16 octobre 2024.
Date d'effet : 10 février 2025.
Date de commencement d'activité : 10 février 2025.
Publication légale : lefigaro.fr *du* 24 février 2025.
Oppositions : à l'adresse du fonds 347 rue Lecourbe 75015 Paris pour la validité, Maître Sandra robert, Selarl Csr, Avocat à la Cour 13 rue Auber 75009 Paris pour la correspondance..
Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 31 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris Date de l'acte : 10/02/2025 Enregistré le 14/02/2025 au service départemental de l'enregistrement Paris St-Sulpice Dossier 2025 00006561 référence 7584P61 2025 A 00865. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.